

Qu'il s'applique donc à contraindre la fertilité non seulement dans les âmes où la grâce arrive d'elle-même et sans difficulté mais aussi dans les autres où Satan met des barrières qui cependant ne résistent pas au flot pressé de la charité divine!

Notre-Seigneur faisait entendre les sourds et parler les muets; ayons confiance en Lui et nous ferons entendre les appels de sa miséricorde et nous déliions les langues prisonnières du respect humain.

Hâtons-nous de donner la vie de la grâce aux âmes qui y sont fermées et prions pour elles.

— Seigneur ayez pitié de ces pauvres âmes!

V. G.

LITURGIE ET DISCIPLINE

MESSE DE "REQUIEM" A LA PREMIERE NOUVELLE DE LA MORT

Q. — La messe de *Requiem*, à la première nouvelle de la mort, ne peut-elle être chantée que pour celui qui meurt au loin? Je ne comprends pas trop en quoi consiste le privilège de cette messe, dans les diocèses qui ont un indult permettant de chanter des messes de *Requiem* aux fêtes doubles-majeures ou mineures.

R. — La deuxième des quatre messes des morts du Missel, c'est-à-dire celle *in die Obitus seu Depositionis*, peut être chantée (*pro prima tantum vice*) pour quelqu'un qui vient de mourir (*post Obitum*) ou dont on vient d'apprendre le décès au loin (*vel ejus acceptum a locis dissitis nuntium*).

Cette messe qui jouit de privilèges moindres que ceux de la messe des funérailles, doit être chantée le premier jour qui suit la mort ou la réception de la nouvelle, pourvu que ce ne soit pas un des jours suivants : les dimanches et fêtes de précepte ; les doubles de 1^{ère} et de 2^e classe ; pendant les octaves de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu ; le Mercredi des Cendres et la Semaine Sainte ; les Vigiles de Noël et de la Pentecôte ; pendant l'exposition des 40 heures ; les fêtes des Rogations, dans l'église paroissiale où il n'y a qu'un prêtre.

Dans le cas d'empêchements liturgiques, elle peut être différée au premier jour liturgiquement libre. Si elle n'est pas chantée au premier jour libre, à cause d'empêchements non-liturgiques, comme par exemple la raison d'invitations à faire, le privilège est perdu.